

## Difficile d'imaginer la retraite

Philippe WARIN

**Lancée pour connaître les projets de vie et les suggestions d'immigrés isolés approchant l'âge de la retraite, une enquête récente réalisée par des étudiants de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble est parvenue à un constat plutôt abrupt : "les étrangers isolés vieillissants ne se perçoivent pas comme futurs retraités". Les témoignages livrent cependant des pistes de réflexion et peut-être d'action.**

**C**urieux "black-out" sur la retraite, comme si au-delà du monde du travail le champ des possibles se refermait. Bien sûr, les conditions de l'enquête et en particulier l'étrécissement de l'échantillon invitent à la prudence : le résultat mériterait d'être confirmé (1). Cela étant, quarante entretiens sont là, convergents, et nous interrogent sur la non pertinence des catégories de *retraite* et de *retraité* comme catégories d'identification pour les personnes rencontrées. Pourtant, toutes approchent ou dépassent l'âge légal de la retraite.

### PROBLEME D'IDENTIFICATION

D'autres catégories d'identification apparaissent par contre avec une relative netteté. Tout d'abord celle d'*actif* ou d'*inactif* (avec leurs équivalents : *travailleur*, *ouvrier*, *chômeur*) mais aussi celle de *malade* ou d'*assuré social* et dans une moindre mesure celle d'*algérien* ou de *marocain* (avec l'origine géographique toujours citée), et parfois celle de *père* (bien avant celle de *chef de famille*). Autrement dit, bien que ces personnes aient déjà quitté ou sortent du groupe des actifs (au sens statistique des personnes en âge de travailler), elles ont du mal à s'identifier à des catégories qui correspondent à leur nouvelle ou prochaine condition d'inactifs. Venues en France pour travailler, elles perdent ainsi un repère identitaire important et n'imaginent pas une suite différente de ce qu'elles ont vécu. Derrière cela, il y a cette indécision sur le fond, souvent signalée, à laquelle tout projet de vie est suspendu : rester ou retourner au pays ? Du coup, se projeter dans ces catégories du passé ressemble à une façon de traiter ce dilemme. Cette attitude est bien

compréhensible. Comment déterminer son avenir, quand des années durant on a subi le peu d'égard, sinon l'hostilité, de la "société d'accueil" et l'indifférence des politiques publiques ?

Mais pour des structures qui ont toujours eu pour objectif primordial d'insérer les individus ou les populations issues de l'immigration dans le droit commun, cette "attitude passéiste" peut poser un problème. Quels droits faut-il chercher à revendiquer et à garantir pour une "population étrangère isolée vieillissante", si cette population dans sa grande majorité n'est pas en mesure de formuler des préférences par rapport à son avenir ? Autrement dit, quels rapports peuvent exister entre des structures qui cherchent à élargir les droits sociaux d'une population, pour suivre ses besoins et en particulier son passage à l'âge de la retraite, et cette population qui n' imagine pas autre chose qu'un mode de vie et des droits correspondant à une période d'activité révolue ?

Il est difficile d'énumérer avec précision les raisons qui produisent cette attitude générale d'indétermination. On ne peut pas établir à partir d'un aussi petit nombre d'entretiens une typologie de ces raisons, en particulier par rapport aux trajectoires individuelles. Toutefois, l'enquête permet d'attester que les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent ces personnes depuis des années les empêchent de se déterminer. Par conséquent, c'est peut-être en essayant d'agir sur les conditions de vie que l'on peut aider ces personnes à retrouver leur capacité d'imaginer et de décider de la suite. C'est donc au repérage de ces conditions de vie que nous avons été particulièrement attentifs en relisant les témoignages.

Cela étant, on peut relever dans les

mêmes témoignages que l'indécision renvoie parfois à une sorte de résignation. Le choix de certaines personnes de venir en France apparaît tout d'abord lié à une aspiration à plus de libertés individuelles : quitter le pays, quitter la famille et certaines contraintes sociales. Mais déçues par ce qu'elles ont trouvé, elles acceptent aujourd'hui ce choix, avec résignation ; elles n'ont cependant plus le goût, ni l'espoir suffisant pour envisager un avenir. Indices de drames personnels si justement décrits par Driss Chraïbi, Tahar Ben Jelloun et d'autres.

### LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

Les conditions économiques et pécuniaires de ces personnes sont si modestes (le revenu mensuel moyen est 2000-2500 francs par mois) que tout projet de retour au pays pour vivre une retraite paraît compromis. Un tel retour, s'il est souhaité, ne peut se faire que dans des conditions décentes, c'est-à-dire que s'il n'est pas un déshonneur pour celui qui revient au pays, si celui-ci peut répondre aux sollicitations de sa famille et en particulier de ses enfants. Il n'y a pas de retour possible si on étale sa misère. Ici, on nous raconte qu'il a fallu différer un séjour au pays parce qu'au-delà de l'argent du voyage enfin réuni, les économies étaient trop maigres. Là, que si "l'aide au retour" était à nouveau proposée (suite aux législatives de 93 et à un changement de majorité) on n'hésiterait pas à plier bagages, définitivement.

La difficulté à cumuler les 150 trimestres de cotisation donnant droit à une retraite apparaît comme une difficulté majeure. Le système de retraite fondé sur ce cumul a pénalisé ces travailleurs éloignés de leur famille et de leur pays. L'accumulation des trimestres s'est faite moins rapidement que pour les salariés français, à chaque fois qu'ils sont rentrés au pays pour des périodes longues. En termes de droits sociaux, n'y aurait-il donc pas matière à proposer une prise en compte de la condition d'expatrié pour abaisser le seuil des 150 trimestres ? Une telle mesure peut provoquer des retraites anticipées et il faut en

évaluer les effets, notamment sur le niveau des retraites.

Des conditions économiques aussi pauvres provoquent une réaction de repli sur la condition de travailleur ou d'actif qui a permis d'acquérir un minimum de droits sociaux. Même si les revenus sont faibles, ce sont des acquis importants, qu'un changement de situation ne doit aucunement affaiblir. En d'autres termes, il est difficile de (se) dire que l'on n'est plus — ou bientôt plus — travailleur ou actif lorsque sa survie dépend de droits attachés à la condition de travailleur (revenus, pensions, allocations, prises en charge des frais médicaux). Les témoignages font apparaître la crainte d'une réduction des droits et des revenus en cas de maladie, de chômage prolongé, mais aussi de changement politique. A ce sujet, les discours sont souvent précis et montrent un réel intérêt pour l'actualité sociale et politique, française et internationale, qui n'est pas toujours soupçonné. Pour toutes ces raisons, certains enquêtés ont l'intention de retrouver un travail alors que manifestement ils n'ont probablement plus aucune chance d'être employés (à cause de leur âge, de leur état de santé, de leur sous-qualification, de l'exclusion que subissent d'une façon générale les étrangers non européens sur le marché du travail en France).

### UN ESPACE VITAL QUI SE RÉDUIT

Les conditions de vie liées au logement et à l'environnement social (sociabilité et espace urbain) peuvent être aussi des facteurs d'indécision. Le logement, c'est-à-dire ici essentiellement le foyer de l'ODTI, ne paraît pas être en soi une source d'inquiétude. Les problèmes de

confort qui peuvent exister sont connus. Ce sont des problèmes de circulation et de promiscuité (absence d'ascenseur, d'une deuxième salle de télévision, d'espaces de cuisine plus individualisés). On note aussi un souci fréquent de sécurité, notamment de surveillance du bâtiment la nuit. Il est possible que la présence d'un lieu de culte à proximité soit ressenti par les résidents du foyer comme un facteur de risques. D'autres regrettent l'arrêt des consultations médicales sur place. Une demande d'aménagement et d'adaptation des locaux se manifeste ainsi. C'est sur ce sujet que les enquêteurs ont perçu des attentes concrètes.

Il faut toutefois remarquer que le foyer de l'ODTI constitue toujours un lieu d'hébergement privilégié par rapport à d'autres foyers (SONACOTRA par exemple), à cause de son emplacement mais aussi des services offerts. C'est reconnu par les résidents et par les enquêtés n'habitant pas au foyer. Ces derniers remarquent, non sans une pointe d'ironie, que le foyer de l'ODTI est bon pour ceux qui ont besoin d'être assistés.

Il est certain que ce foyer représente plusieurs avantages, à commencer par son coût modique lorsqu'une APL est perçue. Si à cela on ajoute l'avantage que constitue la possibilité de conserver sa chambre pendant les séjours au pays, il est probable que l'on réunit là quelques conditions favorables pour un maintien durable dans les lieux. Il ne s'agit pas de s'en plaindre, bien entendu, mais de comprendre que dans ces conditions le logement procède aussi à l'indécision dans laquelle se trouvent la plupart des personnes enquêtées à propos de leur avenir immédiat ou proche. Seules les personnes qui ont construit une maison au pays se disent *résidents temporaires* et envisagent un retour immédiat dès le seuil des 150 trimestres atteints. Il y en a peu parmi toutes celles rencontrées.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater qu'aucune personne n'imagine quitter le foyer. Il y a bien parfois une velléité de louer un appartement, mais le projet apparaît aussitôt irréali-



ste à cause de son coût. Quelque soient les difficultés réelles que pose l'absence de certains équipements (ascenseur) et la lassitude engendrée par une cohabitation pas toujours facile (horaires différents des occupants d'une même chambre, usages de la salle de télévision), personne ne souhaite aller dans une structure de type "maison de retraite". Si les résidents du foyer sont aujourd'hui menacés d'enclavement et d'exclusion dans leur quartier, ils ne sont certainement pas décidés à le quitter pour un ailleurs peut-être plus hostile et qui les isolerait davantage. Pourtant les opérations de rénovation en cours dans les quartiers anciens de Grenoble (où se trouve le foyer ODTI, lieu de l'enquête) effraient. Les résidents

pas y avoir d'autre solution que celle qui consiste à adapter les foyers en fonction des besoins nouveaux. Un renouvellement de la population du foyer, notamment par un rajeunissement et une transformation des fonctions du foyer (par exemple : hébergement de stagiaires, réaffectation de chambres pour d'autres fonctions) pourrait peut-être éviter que le foyer ne devienne un espace de relégation. Dans ce cas, la question est de savoir si les résidents actuels du foyer souscriraient à un tel projet. Dans la mesure où leurs habitudes ne seraient pas entravées, on peut faire l'hypothèse qu'un changement qui apporterait de l'animation, d'autres formes de vie dans le foyer pourrait être bien perçu. Côtayer

foyer à d'autres populations et à d'autres fonctions, possibilité de participer à une vie sociale plus variée, etc.) puisse permettre à ces personnes d'entrevoir d'autres possibles et les aider à s'installer dans une autre position sociale. En ce sens, on ne peut qu'encourager les initiatives nouvelles, comme celle de réunir les résidents du foyer et d'autres retraités étrangers plus actifs. A ce niveau, les différentes associations en rapport avec cette population ont très certainement des actions à mener en commun.

A partir de l'exemple du logement et des loisirs, on peut parvenir à l'hypothèse qu'une transformation de certaines conditions de vie peuvent aider ces personnes à quitter leur vie révolue de travailleurs et à se tourner vers leur avenir de retraités.

*Cet article résume en partie les résultats d'une enquête par entretiens réalisée par les étudiants de 2ème année de la section Economie et Politique Sociale de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble dans le cadre d'une "conférence de méthodes en sciences sociales". Ce travail est le fruit d'une collaboration avec l'Office Dauphinois des Travailleurs Immigrés (ODTI) et le Groupe de Recherche et d'Action sur le Vieillesse des Etrangers en France (GRAVE).*



du foyer constatent la disparition progressive des commerces maghrébins et d'une population étrangère. Pour eux, c'est un espace vital qui se transforme. Ils perdent certains repères, ainsi que des lieux de loisir et de rencontre importants. L'espace de flânerie, dont on sait l'importance, se réduit d'autant plus qu'en son cœur le quartier est souvent concédé à des populations beaucoup plus jeunes.

### ADOPTER LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT DE TYPE FOYER

Si on exclut la possibilité d'une sortie de ce type de foyer vers des structures d'accueil pour personnes âgées, il ne peut

d'autres catégories de personnes permet à chacun de se situer. Il n'y a pas *a priori* de raison pour que cette évidence sociologique ne soit pas validée ici aussi.

De la même façon, la politique d'animation des foyers pourrait être revue, d'autant que bon nombre de personnes enquêtées ont manifesté leur intérêt vivace pour leur culture et par exemple un goût intact pour le chant. Certains se réunissent en chorale et beaucoup aimeraient assister à un récital. D'autres se rappellent le temps où, dans la semaine, ils suivaient des cours d'arabe et de musique. Si des animations spécifiques est une mauvaise solution (enclavement accru), on peut plus difficilement contester l'idée que tout ce qui permet d'élargir l'horizon de vie (ouverture du

### CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

Nombre total de personnes enquêtées : 39  
Nationalité algérienne : 36, marocaine : 3

#### Répartition selon le lieu de résidence :

foyer ODTI : 32  
foyer SONACOTRA : 2  
logement locatif privé : 3  
logement HLM : 2

#### Répartition selon l'âge :

50-54 ans : 5  
55-59 ans : 16  
60-65 ans : 12  
plus de 65 ans : 6

#### Situation familiale :

célibataires : 10  
mariés avec enfants (au pays) : 29

#### Situation professionnelle :

à la retraite : 8  
en activité : 7  
au chômage : 12  
en arrêt maladie : 12